



Doc. 13485

08 avril 2014

Respect de l'éthique et de la transparence dans l'élection du Secrétaire Général et du Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe

Proposition de recommandation

déposée par M. Pedro AGRAMUNT et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Assemblée parlementaire constate l'absence de règles destinées à garantir l'égalité des candidats lorsque le Secrétaire Général en fonction se représente, règles qui auraient pour objet d'éviter les distorsions liées à l'usage des moyens mis à la disposition de celui-ci pour l'exercice de son mandat à des fins électorales, à la différence de ce qui se pratique dans de nombreux pays. L'Assemblée a régulièrement dénoncé, lorsqu'elle observe des élections, l'utilisation abusive des ressources administratives par le pouvoir sortant.

En second lieu, la récente procédure a démontré que l'incertitude entourant le sens exact de ce qu'était une fonction «de niveau équivalent» au sens des critères Juncker était préjudiciable. Dès lors que subsiste un flou sur leur sens, les interprétations les plus abusives se justifient et l'on peut éliminer le président sortant de l'Assemblée, avec la volonté de prendre le pas sur une assemblée qui contredit par son existence même une vision purement technocratique de l'organisation.

En troisième lieu, il est permis de s'interroger sur l'absence totale de transparence des délibérations du Comité des Ministres sur ce sujet, liée au vote à bulletin secret.

Ces élections ne devraient donner prise à aucun soupçon.

L'Assemblée parlementaire recommande donc au Comité des Ministres:

- d'engager, en concertation avec l'Assemblée parlementaire, une réflexion sur l'introduction de règles d'éthique minimales s'appliquant au Secrétaire Général et au Secrétaire Général adjoint lorsqu'ils sont candidats à leur réélection;
- de préciser le sens des mots «fonction équivalente», sans ostracisme de principe à l'égard de quiconque, mais en tenant compte de la finalité de ces critères, à savoir disposer de bons candidats à la tête de l'organisation;
- de réfléchir à l'abrogation du vote à bulletin secret au sein du Comité des Ministres pour l'élection du Secrétaire Général et du Secrétaire Général adjoint.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
ALIGRUDIĆ Miloš, Serbie, GDE
ALLAVENA Jean-Charles, Monaco, PPE/DC
BADEA Viorel Riceard, Roumanie, PPE/DC
BINLEY Brian, Royaume-Uni, GDE
BONET PEROT Sílvia Eloïsa, Andorre, SOC
DÍAZ TEJERA Arcadio, Espagne, SOC
DIŞLİ Şaban, Turquie, PPE/DC
DJUROVIĆ Aleksandra, Serbie, PPE/DC
FABRITIUS Bernd, Allemagne, PPE/DC
FIALA Doris, Suisse, ADLE
FISCHER Axel E., Allemagne, PPE/DC
FOURNIER Bernard, France, PPE/DC
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, PPE/DC
GALATI Giuseppe, Italie, PPE/DC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
GROZDANOVA Dzhema, Bulgarie, PPE/DC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
LEGENDRE Jacques, France, PPE/DC
MATEU PI Meritxell, Andorre, ADLE
MEALE Alan, Royaume-Uni, SOC
MENDES BOTA José, Portugal, PPE/DC
MIGNON Jean-Claude, France, PPE/DC
MOTA AMARAL João Bosco, Portugal, PPE/DC
PREDA Cezar Florin, Roumanie, PPE/DC
RIGONI Andrea, Italie, ADLE
ROUQUET René, France, SOC
STEFANELLI Lorella, Saint-Marin, PPE/DC
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
TOMLINSON John E., Royaume-Uni, SOC
ULLRICH Volker, Allemagne, PPE/DC
WADEPHUL Johann, Allemagne, PPE/DC
WELLMANN Karl-Georg, Allemagne, PPE/DC
ZIMMERMANN Marie-Jo, France, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste